



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 7 mars 2024

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A Approuvé le préavis n° 03-2024 – Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire

Conformément à la LEDP, le points 1 peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 8 mars 2024

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire